



Cholet, lundi 19 décembre 2022

## Propel crée l'événement avec Mecalac pour parler des chantiers électriques de demain



De gauche à droite : Xavier Larroque, Directeur général de Propel, Hugues Pierre, Directeur des ventes France et Export Mecalac, Benoît Feneon, Responsable Marketing Produit Mecalac, Olivier Traccucci, Group Product Manager Mecalac.

**Le développement des zones à faibles émissions amène le monde du BTP à revoir sa copie et se tourner vers du matériel électrifié, moins bruyant et plus respectueux de l'environnement. Mais il reste encore à démontrer aux professionnels des chantiers que le matériel électrique peut être aussi performant que le matériel thermique. C'est le challenge que souhaite relever Propel, spécialisée dans la distribution et la maintenance des matériels de travaux publics.**

**Le distributeur choletais a organisé un événement vendredi 16 décembre au Château de Goulaine à Haute-Goulaine en collaboration avec Mecalac, l'un de ses constructeurs affiliés. L'occasion d'échanger autour des contraintes terrain des professionnels des travaux publics et présenter la e12, la 1<sup>ère</sup> pelle électrique signée Mecalac.**

### **Accompagner les professionnels du bâtiment dans le renouvellement de leur parc matériel**

Fondée en 2018, Propel commercialise sur la façade Atlantique **les marques Mecalac, Takeuchi, Montabert et Arjes**. Cette filiale du groupe Dubreuil possède 5 agences à Cholet, Nantes, Limoges, Saint-Jean-d'Angély et Bordeaux. Depuis peu, elle rayonne également dans le Sud-Ouest (33, 47, 24 et 40) à travers la distribution de la marque Takeuchi.

En créant un temps fort autour de l'électrification du parc matériel sur les chantiers, Propel démontre qu'il s'agit d'une tendance de fond en passe de révolutionner le marché du matériel BTP comme l'explique Xavier Larroque, Directeur Général de Propel :

« Nous sommes de plus en plus sollicités par nos clients pour découvrir nos nouveaux matériels électriques et cela devrait s'accélérer avec l'arrivée des zones à faibles émissions dans les métropoles régionales. La venue de la nouvelle pelle e12 de Mecalac dans notre secteur est l'occasion idéale de présenter à nos clients l'enjeu des parcs matériels électriques sur les chantiers et de lever les interrogations sur les performances de ce matériel nouvelle génération et zéro émission. »

## La 1<sup>ère</sup> pelle Mecalac zéro émission : l'innovation au présent

En proposant une démonstration de la e12, les équipes de Propel vont pouvoir mettre en lumière les qualités indéniables de la machine. **Ultra compacte, la 1<sup>ère</sup> pelle électrique de Mecalac** n'a besoin que d'une voie de circulation en milieu urbain. Avec ses deux moteurs électriques fonctionnant indépendamment, elle dispose d'**une autonomie de 8 heures** - soit une journée complète de travail pour les professionnels du TP et bâtiment.



Au-delà de l'absence d'émissions de CO2 et de particules polluantes, la Mecalac e12 offre d'autres avantages opérationnels majeurs à savoir : moins de vibrations, moins de nuisances sonores, moins de risques d'accidents et un coût d'entretien et de maintenance plus bas.

Après la e12 désormais disponible à la vente, un nouveau dumper et une chargeuse devraient faire leur entrée prochaine parmi les machines 100% électriques de Mecalac. Une nouvelle preuve, s'il en fallait une, que les constructeurs misent désormais sur l'électrique et voient en cette nouvelle technologie une offre bientôt incontournable sur les chantiers.

### A propos de Propel

Créée en 2018, **PROPEL** est une entreprise spécialisée dans la distribution et la maintenance des matériels de Travaux Publics des marques MECALAC, TAKEUCHI, MONTABERT et ARJES. L'entreprise opère sur la façade Atlantique. Elle compte 50 collaborateurs et possède 5 agences : Cholet, Nantes, Limoges, Saint-Jean-d'Angély et Bordeaux.

[propel.fr](http://propel.fr)

une entreprise du



Présent sur 7 métiers, le groupe Dubreuil emploie 5 500 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 2,1 milliards d'euros pour 2021. Sur la période, le chiffre d'affaires se répartit comme suit entre les activités de la Distribution - l'**Automobile** (42% du CA), les **Énergies** (9%), les **matériels TP** (14%), le **Machinisme Agricole** (11%), le **Poids Lourd** (1,5%) - celles de l'**Hôtellerie** et l'**Immobilier** (0,5%) et celles du **Transport Aérien** (22%).

[www.groupedubreuil.com](http://www.groupedubreuil.com)